

L'HORIZON AFRICAIN

Hebdomadaire d'informations générales et d'analyses

N°223 du Jeudi 2 Novembre 2023

Prix: 500 F.CFA - Tél: 05.543.82.76 / 06.662.37.39 / E-mail: lhorizonafricain@gmail.com / www.lhorizonafricain.com

Siège : Hôtel Saphir - Centre-ville Brazzaville - Congo

Journée internationale de l'écrivain africain

Se mobiliser pour rendre hommage aux écrivains congolais

 (P.11)

Fin du sommet des trois bassins forestiers tropicaux

Bâtir une coalition mondiale afin de lutter contre le changement climatique




Photo de famille des Chefs d'Etat et premières dames,
à l'issue du sommet.

 (P.3)


Département du Pool

Kévin Bintsamou, frère cadet du pasteur Ntumi, dicte sa loi au village Kimanika

 (P.4)


A.e.d (Association action
sur l'environnement
et le développement)

Sensibiliser aux dangers de la peinture au plomb sur l'environnement et la santé

 (P.5)

Coupe du monde de rugby 2023

Un quatrième sacre mondial pour l'Afrique du Sud

 (P.12)

EDITORIAL

L'exception Tshisekedi!

 (P.3)



Sommet des trois bassins forestiers tropicaux du monde

La société civile demande l'amélioration des conditions de vie des autochtones

Les menaces qui pèsent sur les forêts tropicales s'aggravent: c'est pourquoi, les droits des peuples autochtones et des communautés forestières doivent être au cœur de l'initiative des trois bassins tel est la préoccupation de la société civile, qui a organisée jeudi 26 octobre 2023, au Cinu (Centre d'information des Nations unies), à Brazzaville, pour demander l'amélioration des conditions de vie des populations autochtones et des communautés forestières, avec la participation des activistes de la RD Congo venus faire entendre leurs voix au sommet des trois bassins forestiers.

La cérémonie a commencé par un documentaire réalisé autour du Lac Kivu en RD Congo, qui fait état des difficultés rencontrées par les communautés locales, à cause d'un bloc gazier qui venait d'être installé par les autorités de ce pays et qui met en péril la vie de ceux-ci et détruit leur environnement. Le documentaire était appuyé par des témoignages de terrain recueillis par Bonaventure Bondo, activiste climat et Bernard Adebu, directeur des programmes à Apem (Action pour la promotion et protection des peuples et espèces menacés). Les deux activistes reprochent au gouvernement de la RD Congo, «le manque de communication. Le bloc gazier ne touche pas seulement le Lac Kivu, mais aussi les zones forestières et les vies humaines. Les vies des populations sont menacées autour du bassin du Congo». «Les ressources appartiennent à l'Etat, mais les communautés en sont les gardiens. Elles doivent savoir ce que l'Etat désire faire», a-t-il précisé.

Un rapport d'études a été présenté par Benoît Ndamu de l'O.n.g Eia et Victoria Moretti du R.f.u.k (Rainforest foundation), qui se résume en ceci: «Les communautés locales



Les responsables des Organisations de la société civile

des trois bassins forestiers ont besoin de projets d'intérêt communautaire qui impactent leurs vies». Les menaces qui pèsent sur les forêts tropicales s'aggravent. C'est pourquoi les droits des peuples autochtones et des communautés forestières doivent être au cœur de l'initiative des trois bassins forestiers.

Le clou de cette rencontre était la déclaration des peuples autochtones lue par Jean Nganga, président d'une association des autochtones du Congo. Cette déclaration parle «d'une nouvelle recherche qui montre que, en réalité, plusieurs pays des trois bassins forestiers avancent avec des plans qui vont dans la direction

contraire», a-t-il insisté. «En Amazonie, les blocs pétroliers et gaziers existants ou prévus chevauchent aujourd'hui environ 65 millions d'hectares, soit 13% de forêts tropicales intactes et plus de 31 millions d'hectares de territoires autochtones abritant plus de 500 nationalités indigènes».

«Dans le bassin du Congo, les blocs pétroliers et gaziers prévus chevauchent près de 71 millions d'hectares, soit 39% de forêts tropicales intactes, qui abritent plus de 16 mille lieux habités, y compris des communautés autochtones et tributaires de la forêt».

«En Asie du Sud-Est, les blocs pétroliers et gaziers désignés pour la production ou



Une vue de l'assistance

l'exploitation couvrent plus de 34,8 millions d'hectares, soit près de 20% de forêts tropicales intactes. En Indonésie, plus de 99 mille lieux habités, comprenant un grand nombre d'autochtones et de personnes tributaires de la forêt, se trouvent à l'intérieur des blocs pétroliers et gaziers», a-t-il indiqué.

«En même temps, les populations autochtones et les défenseurs de l'environnement sont persécutés et tués en plus grand nombre pour défendre ces terres forestières que le sommet des trois bassins est censé de protéger.

Souvent, les responsables utilisent leur pouvoir et leur influence sur les autorités pour continuer à détruire des vies et des forêts en toute impunité. Il est clair qu'en continuant sur la voie d'un extractivisme en expansion constante, il sera impossible d'atteindre les objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité», a-t-il ajouté.

C'est pourquoi nous appelons les gouvernements des trois bassins à s'engager sur les points suivants dans leur communiqué final entre autres: «accroître la protection juridique fondée sur le

droit, la démarcation et la reconnaissance des terres et territoires des communautés forestières comme préalable à une protection plus efficace des forêts ; défendre leur droit à participer pleinement et effectivement à la prise de décision concernant tout développement prévu dans ces zones, respecter le droit des populations autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé, de même que la protection de personnes vivant dans un isolement volontaire ; assurer la protection des personnes vivant dans un isolement volontaire ; renforcer et protéger les populations autochtones et les autres défenseurs de l'environnement et des droits humains en première ligne, notamment en améliorant l'accès à la justice; adopter des objectifs mesurables et définis dans le temps, pour atteindre ces objectifs, dans un souci de transparence et de responsabilité».

Ces recommandations illustrent la vision de la société civile pour améliorer les conditions de vie des populations autochtones et les communautés forestières. A l'issue des travaux, les activistes souhaitent que leurs voix soient entendues et que le rendez de Brazzaville puisse apporter du nouveau dans le bassin du Congo.

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

Ministère de la santé et de la population

Le Congo se dote d'un guide de référence pour des analyses médicales

En réponse à l'absence d'un cadre légal sur l'exécution standardisée des pratiques d'analyses médicales dans les laboratoires, le projet régional de renforcement des systèmes de surveillance des maladies en Afrique centrale (Redisse) a financé la réalisation d'un guide national de bonne exécution des analyses (G.b.e.a). L'atelier de validation dudit guide s'est tenu le 20 octobre 2023, à Brazzaville, sous le patronage du Dr Jean Akiana, directeur des technologies de la santé au Ministère de la santé et de la population.



Les participants à l'atelier, après la validation du guide

document de référence en matière d'analyse médicale, qui fixe les objectifs à atteindre, sans pour autant définir précisément la démarche qui dépend des capacités et de l'organisation de chaque la-

boratoire. Elaboré par des spécialistes nationaux en matière de recherches médicales, ce guide vient corriger un dysfonction-

(Suite en page 3)



L'Eau de source **Globaline** est une Eau parfaitement indiquée pour la préparation des biberons et adaptée à la consommation quotidienne de chacun.

Globaline est captée depuis la nappe phréatique dans les riches terres argileuses de Ngoyo à environ 150 mètres de profondeur. Sa pureté, sa légèreté et sa composition sans nitrate font d'elle une eau de source de première qualité.

Buvez **Globaline** pour une santé parfaite.

COMPOSITION PHYSICO-CHIMIQUE en mg/l

Calcium	17	Nitrates	<0.3
Magnésium	10.3	Chlorures	2.4
Sodium	1.6	Bicarbonates	92
Potassium	3.5	Sulfates	3
Silice		19.29	

pH=7.3 Résidu sec à 180°C=103mg/L

À conserver dans un endroit propre, sec et tempéré. Ne pas exposer au soleil ni près des substances très odorantes.



Fin du sommet des trois bassins forestiers tropicaux

Bâtir une coalition mondiale afin de lutter contre le changement climatique

Le deuxième sommet des trois bassins forestiers tropicaux du monde s'est tenu du 26 au 28 octobre 2023, à Brazzaville, précisément au Centre international de conférences de la commune de Kintélé. Il a commencé le 26 octobre par la rencontre des experts, le 27 octobre par celle des ministres en charge de l'environnement, et s'est terminé le samedi 28 octobre, par le segment présidentiel. Neuf Chefs d'Etat, tous des Africains, ont fait le déplacement de Brazzaville, sur un total de 31 pays concernés par les trois bassins forestiers tropicaux. Au total, il y a eu tout de même 37 délégations de différents pays.

Dans la déclaration finale publiée, les Chefs d'Etat ont exprimé leur volonté de «développer ensemble des solutions ad hoc sur les plans institutionnel, diplomatique juridique, scientifique, technique et technologique, adaptées aux défis spécifiques de chaque Etat et de chaque bassin forestier», en associant, «dans une logique inclusive, l'ensemble des Etats et autorités nationales, incluant les peuples autochtones, les jeunes, les femmes, la société civile, les organisations non-gouvernementales, les milieux universitaires et de recherche, les collectivités locales et le secteur privé».

Les Chefs d'Etat présents, qui ont aussi pris la parole, tour à tour, à la cérémonie d'ouverture, étaient Azali Assoumani (Comores), Président en exercice de l'Union africaine, William Ruto (Kenya), Faustin-Archange Touadéra (Centrafrique), Umaro Sissoco Embaló (Guinée-Bissau), Brice Clotaire Oligui-Nguéma (Gabon), Teodoro Obiang Nguema Mbasogo (Guinée Equatoriale), Antoine Félix Tshisekedi Tshilombo (RD Congo), Evariste Ndayishimiye (Burundi) et Carlos Vila Nova (Sao Tome et Principe). En plus de l'hôte du sommet, Denis Sassou-Nguesso (Congo).

Les assises de la deuxième édition des trois bassins forestiers tropicaux du monde (Amazonie en Amérique du Sud, Congo en Afrique centrale, et Bornéo-Mekong en Asie du Sud-Ouest), co-organisées par le Brésil, le Congo et la RD Congo, sous le thème, «Construire une coalition mondiale pour accélérer la transition énergétique», ont mobilisé près de 4200 participants à Brazzaville, représentants des institutions et organisations internationales et sous-régionales, les Etats concernés par les trois bassins forestiers tropicaux et d'autres pays intéressés par les questions de protection des éco-systèmes forestiers. Le segment des experts était ouvert par Arlette Soudan Nounault, ministre congolaise de l'environnement, du développement durable et du Bassin du Congo, celui des ministres de l'environnement, par le Premier ministre chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso. Le segment prési-



Une vue de la salle pendant la cérémonie d'ouverture

dential s'est déroulé sous le patronage du Président Denis Sassou-Nguesso, l'hôte du sommet. Il a connu une douzaine de discours dont trois prononcés en visioconférence par les Présidents Lula Da Silva (Brésil), et Emmanuel Macron (France), et le secrétaire général des Nations unies, Antonion Guterres.

Ouvrant le bal de la série d'allocutions qui ont duré environ cinq heures à la cérémonie d'ouverture du segment présidentiel, Arlette Soudan Nounault, ministre congolaise en charge de l'environnement et coordinatrice technique de la commission climat du bassin du Congo, a fixé l'assistance sur l'engagement du Président Denis Sassou-Nguesso dans la lutte contre le changement climatique et l'enjeu dudit sommet et la mise d'un comité de suivi.

Ensuite, l'assistance a suivi la projection d'un fil documentaire mettant en exergue l'engagement de Denis Sassou-Nguesso dans la préservation de l'environnement. Tout en saluant le leadership du Président Denis Sassou-Nguesso et l'accueil qui lui a été réservé, le Tchadien, Moussa Faaki Mahamat, président de la commission de l'Union africaine qui s'est targué d'avoir fait ses études à l'Université Marien Ngouabi, de Brazzaville.

De son côté, la secrétaire générale de l'O.i.f (Organisation internationale de la Francophonie), Louise Mushikiwabo, a, entre autres, invité les représentants des trois bassins forestiers tropicaux à visiter les stands de son organisation, afin d'échanger

sur les projets innovants, liés à la lutte contre le changement climatique. Intervenant par visioconférence, Antonio Guterres, secrétaire général de l'O.n.u, a exprimé sa disponibilité de soutenir toute initiative ou actions des trois bassins forestiers du monde. La représentante de l'Unicef a dit encourager la tenue de telles assises afin de garantir l'avenir des enfants de la planète. Le représentant du Président chinois, qui s'est réjoui de la bonne tenue des travaux, a promis contribuer et renforcer davantage sa coopération dans la protection des trois bassins afin de sauver la planète.

Le représentant de la Colombie a quant à lui suggéré la mise en place d'une structure commune de gouvernance mondiale commune pour survie de la planète. La séquence des allocutions des Chefs d'Etat était ouverte par le Président de la transition gabonaise. Brice Clotaire Oligui Nguema, qui s'est réjoui de l'accueil qui lui a été réservé, a salué l'initiative du «patriarce Denis Sassou-Nguesso». Le Président Kenyan, William Ruto, a plaidé pour la matérialisation des accords de Paris. Pour le Président de Sao-Tomé et Principe, Carlos Vila Nova, «l'heure n'est aux simples déclarations, mais plutôt aux actions concrètes». Le Burundais Evariste Ndayishimiye, Président en exercice de la Comifac, pense qu'il faut mettre en place une «Alliance mondiale basée sur un partenariat gagnant-gagnant, pour préserver et durablement les trois bassins forestiers tropicaux».

Intervenant par visioconférence, le Français Emmanuel Macron a salué l'initiative de son homologue congolais, Denis Sassou-Nguesso, avant de signifier que la protection des trois bassins forestiers tropicaux est une affaire de tous. Le Centrafricain Faustin Archange Touadera a

vanté les efforts de son pays en matière de protection de l'environnement, et, pour lui, ce sommet est le bienvenu pour mieux se préparer la Cop qui pointe à l'horizon. Le Président brésilien, Lula Da Silva, qui intervint par visioconférence, a plaidé pour la mutualisation des efforts, pour parler d'une seule et même voix lors de la Cope de Dubaï. Pour l'Equato-guinéen, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, il est temps que la communauté internationale songe à la contribution financière des trois plus grands bassins forestiers du monde.

Le Président Tshisekedi Tshilombo a plaidé pour la diversification des sources de financement climatique pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales, notamment les populations autochtones, gardiennes de ces forêts. Il s'est targué d'être un «panafricaniste convaincu», en s'élevant contre l'hypocrisie des dirigeants africains. Très applaudi dans la salle, il a dénoncé le climat de guerre qui prévaut à l'Est de son pays, avec de graves conséquences sur l'éco-système forestier.

Bouclons la série des allocutions, Denis Sassou-Nguesso a appelé à une mobilisation mondiale pour faire face aux défis liés au changement climatique, notamment la montée des niveaux des mers, la désertification, les inondations. La cérémonie s'est achevée par une opération de planting d'arbres à l'Université Denis Sassou-Nguesso, toujours à Kintélé, par les Chefs d'Etat.

Hervé EKIRONO

Editorial

L'exception Tshisekedi!

Le Président Denis Sassou-Nguesso caresse, depuis 2011, la grande idée de réunir à Brazzaville, les Chefs d'Etat des 31 pays couverts par les bassins forestiers de l'Amazonie, du Congo et de Bornéo-Mekong. En 2011, ils étaient sept. En 2023, ils sont neuf à avoir fait le déplacement de Brazzaville. Mais, ils sont tous des Africains. Aucun Chef d'Etat sud-américain, encore moins asiatique.

On peut reconnaître au gouvernement d'avoir osé. Car, «qui n'ose rien n'a rien». On ne réussit pas sans essayer, sans prendre des risques. Le gouvernement a essayé, le succès n'est pas total, mais le rendez-vous a tout de même retenu l'attention. La mobilisation des Chefs d'Etat n'était pas impressionnante. Ceux de l'Amazonie et de Bornéo-Mekong n'ont pas fait le déplacement. Le Brésilien Lula a néanmoins démontré l'intérêt de ce sommet, par son intervention par visioconférence.

Mais, ce sommet a été rattrapé par la crise armée qui affecte l'Est de la RD Congo. De tous ces discours, c'est l'extrait non écrit du discours du Président de la RD Congo, Antoine Félix Tshisekedi Tshilombo, qui a été une exception ayant remué la salle, parce qu'il a épinglé l'hypocrisie des Africains qui accusent les étrangers non africains de leurs maux, en indexant les Rwandais qu'il accuse d'être à l'origine de la rébellion armée dans la Province du Nord-Kivu.

En «panafricaniste convaincu», il a dénoncé le climat de guerre qui prévaut à l'Est de son pays, en accusant le Rwanda. «Malheureusement, au moment où nous parlons de ce sujet hyper important, la conservation de notre biodiversité, de nos forêts, il se passe actuellement dans le Parc de Virunga, une des réserves naturelles les plus importantes au monde, en forêt et biodiversité, un activisme armé qui met à mal cet écosystème. Cela n'a pas été décidé à Paris, Washington, Londres ou à Bruxelles, mais cela a été décidé en Afrique, plus précisément à Kigali. C'est l'œuvre d'un frère africain, c'est pour vous dire que nous devons bannir l'hypocrisie qui est entre nous», a-t-il déclaré, suscitant un embarras parmi ses pairs, alors que la salle l'a applaudi à tout rompre. C'est autant dire qu'avec la volonté des Africains, la crise armée à l'Est de la RD Congo peut être réglée.

Pour le Président de la RD Congo, il ne fait d'aucun doute que si son homologue rwandais, Paul Kagame, appelle la rébellion du M23 à ranger les armes, il sera suivi et la guerre va se terminer. Raison pour laquelle il parle de l'hypocrisie des Africains: «On se dit des frères et on se plante le couteau dans le dos».

L'HORIZON AFRICAIN

(Suite de la page 2)

nement relatif à la disparité des pratiques d'analyses de biologie médicale. Il permettra d'harmoniser et rendre conforme aux exigences de qualité, les analyses effectuées dans les laboratoires publics et privés, de manière à garantir la pertinence des résultats.

La validation de ce guide s'ajoute à la longue liste des documents techniques en matière de laboratoire, parmi lesquels se trouvent déjà la politique nationale des laboratoires, le plan stratégique de développement du secteur des laboratoires et le plan de transport des échantillons.

Le renforcement de ce dispositif technique des labora-

toires est un préalable non seulement pour améliorer la qualité de l'analyse biologique, mais également pour amener progressivement les laboratoires congolais dans les processus d'accréditation et de certification. Ce nouveau guide consacrant l'harmonisation des protocoles d'analyse biologique sur le territoire national devient un bréviaire pour les acteurs de laboratoires dans l'objectif d'améliorer la qualité des analyses tant dans les centres de santé, les laboratoires indépendants ou encore dans les points d'entrée aux frontières du pays.

Urbain NZABANI

Vie politique (Rediffusion)

Anguios Nganguia Engambé satisfait de l'enregistrement officiel de son parti, le P.a.r

Ancien candidat à l'élection présidentielle du 12 juillet 2009, Anguios Nganguia Engambé a reçu, lundi 10 mars 2014, le récépissé portant création de son parti politique, le P.a.r (Parti pour l'action de la République Mâ), après quatre ans d'attente. Ces derniers jours, il avait critiqué, dans les médias nationaux, le non-respect de la loi n°21-2006 du 21 août 2006 sur la création des partis politiques, sur le cas de son parti. Aujourd'hui, c'est maintenant chose faite: le P.a.r est, officiellement, enregistré. Dans l'interview ci-après, son président exprime sa satisfaction et remercie les autorités nationales, pour l'aboutissement du processus de création de son parti.

* **Monsieur le président, vous avez une bonne nouvelle à annoncer à vos militants et sympathisants, après quatre ans d'attente!**

** Je vous remercie pour cette occasion que vous m'offrez de m'exprimer à travers les colonnes de votre journal. En tant que président du Parti pour l'action de la République Mâ, en sigle «P.a.r», j'annonce, en effet, officiellement, à nos militants et sympathisants, ceux qui sont au Congo et ceux qui se trouvent à l'étranger, que leur parti est, enfin, officiellement créé. J'en ai reçu l'acte de naissance portant le numéro 06/014/MID/DGAT/DER/SR, ce lundi 10 mars 2014, à 14h10 minutes précises.

Notre combat a été long. Nous avons, en effet, attendu quatre ans, pour que notre parti soit reconnu. C'est le 1er mars 2010, à 16h, que nous nous étions retrouvés, au numéro 123 de la rue Loukoléla, à Talangai, le 6^{ème} arrondissement de Brazzaville, en assemblée générale constitutive, pour décider de la création de notre parti et aussitôt, les démarches étaient faites pour le faire enregistrer, officiellement.



Anguios Nganguia Engambé

Mais depuis, on n'avait aucune réaction de la part de l'administration.

Nous avons dû batailler fort, évoquer ce problème dans les médias, pour qu'on trouve, enfin, gain de cause. Nous remercions les autorités nationales, particulièrement le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, pour cet aboutissement heureux. Nos remerciements vont aussi à notre notaire, Mme Chantal Josiane Locko, qui avait rédigé les textes fondamentaux de notre parti.

* **Pour vous, une nouvelle pages'ouvre dans votre combat politique?**

** Effectivement! Jusque-là, j'ai évolué en indépendant. Maintenant, nous avons un parti politique. Nous demandons donc aux militants et sympathisants de se mobiliser, pour défendre les valeurs démocratiques dans ce pays. Au niveau de notre parti, nous définissons la démocratie comme le respect des institutions de la République, à commencer par le président de la République, le respect de la dignité des citoyens et pour cela, la politique doit se faire avec beaucoup de courtoisie, de sens de la responsabilité, de l'engagement, l'ambition de servir son peuple par des actions qui portent.

La démocratie suppose la prudence, la prise de lois populaires et non impopulaires, l'objectivité dans la gestion publique, la nécessité du respect de l'environnement, en privilégiant le développement durable, en faisant de l'agriculture le moteur de notre économie, la promotion de la femme, la justice sociale, la lutte contre la pauvreté, la gestion saine des ressources humaines et financières.

Nous défendons le principe de la caisse unique, le trésor public, où toutes les res-

sources financières de l'Etat doivent être gardées.

* **Monsieur le président, quel est votre positionnement sur l'échiquier national?**

** Les Congolais savent que nous sommes à l'opposition, car nous militons pour un changement démocratique dans ce pays. Nous sommes pour le respect de la constitution du 20 janvier 2002 qui permet une alternance pacifique et démocratique. En démocratie, même si quelqu'un a bien travaillé, quand son mandat s'achève, il doit céder la place aux autres.

Au terme de son deuxième septennat, l'actuel président ne peut plus se représenter à l'élection présidentielle. Sous le parti unique, le président était, automatiquement, reconduit tous les cinq ans, par le comité central du P.c.t, permettez qu'en démocratie, les Congolais puissent avoir le loisir de choisir leur futur président de la République, dans la paix et l'unité nationale. Comme le président Sassou Nguesso est un grand démocrate parmi les démocrates congolais que nous sommes, sa dignité et sa modestie lui imposent de respecter les principes fondamentaux de la démocratie et la constitution du pays.

Propos recueillis par Jean Jules NGOMA

(Tiré de La Semaine Africaine n°3375 du Vendredi 14 Mars 2014).

Mucodec (Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit)

Formation en journalisme économique et financier

Améliorer les connaissances des journalistes, pour une bonne utilisation des concepts économiques et financiers, tel est l'objectif du premier séminaire de formation en journalisme économique et financier, initié par la direction générale des Mucodec (Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit) et qui s'est tenu du 24 au 25 octobre 2023, au siège de la Fédération des Mucodec, à Brazzaville. Une trentaine de journalistes venus des médias publics et privés (presse écrite et en ligne, radios et télévisions) ont pris part à ce séminaire ouvert par Dieudonné Ndinga Mounkala, directeur général des Mucodec et clôturé par Privat Tiburce Massanga, directeur de radio Mucodec.



Dieudonné Ndinga Mounkala



Les journalistes à la fin de leur formation

Suite à l'observation faite sur la mauvaise utilisation, par certains journalistes, des concepts économiques et financiers, la direction générale des Mucodec a initié une formation des journalistes congolais, pour approfondir leurs connaissances dans les domaines économiques et financiers, afin de produire des contenus des reportages informatifs de qualité.

L'animation était assurée par deux conférenciers, Amédée Simplicie Elenga, chef de service formation, aux Mucodec et Alphonse Ndong, journaliste indépendant, spécialiste des questions économiques. Ils ont parlé, entre autres, des missions et des politiques des institutions économiques sous-régionales comme la B.e.a.c (Banque des Etats de l'Afrique centrale) et la Cobac (Commission bancaire de l'Afrique centrale), des institutions monétaires nationales, de certains concepts économiques tels que le P.i.b (Produit intérieur brut), le P.n.b (Produit national brut), le taux de croissance, le bilan, le compte de résultats, le produit net bancaire, etc. Les techniques d'interview et de reportage sur les sujets économiques et financiers ont aussi été rappelées.

A l'ouverture des travaux, le directeur Ndinga-Mounkala a souligné que «cette formation sera bénéfique» pour chacun des journalistes participants, car elle permet d'approfondir les compétences et d'améliorer la compréhension des sujets économiques et financiers. «En tant que journalistes, vous jouez un rôle essentiel dans la diffusion d'informations précises et pertinentes, qui contribuent à éclairer le public sur les enjeux économiques et financiers de notre pays», a-t-il précisé.

«Ensemble, nous pourrions contribuer à une couverture médiatique, riche sur son contenu, plus rigoureux et éclairé, favorisant ainsi une compréhension aisée, dans un environnement propice au développement économique et à la confiance des citoyens. L'accès à l'information, à la bonne information, fait partie intégrante de la liberté d'expression et contribue à l'instauration de la confiance», a-t-il poursuivi.

Clôturant la formation, Amédée Simplicie Elenga a rappelé l'objectif de ce séminaire. «Nous pensons que cette formation était utile pour donner du contenu économique aux journalistes qui sont appelés à couvrir un certain nombre d'activités économiques et aussi à comprendre le jargon et les phénomènes économiques pour une meilleure communication». Il faut souhaiter que ce genre d'initiatives soient multipliées, pour relever le niveau de la presse congolaise. Le second séminaire du genre est prévu pour les journalistes économiques de Pointe-Noire.

Martin BALOUATA-MALEKA

Département du Pool

Kévin Bintsamou, frère cadet du pasteur Ntumi, dicte sa loi au village Kimanika

L'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités signé le 23 décembre 2017 par le gouvernement et le mouvement du pasteur Ntumi, prévoit, à la charge de l'Etat, le lancement d'un «processus de démobilisation et de réinsertion professionnelle, sociale et économique des ex-combattants après le ramassage des armes» et la «mise en place d'une commission ad-hoc mixte-paritaire, pour veiller à la poursuite du processus de paix et à l'application stricte» de l'accord.

Si la commission ad-hoc avait été mise en place, celle-ci a cessé de fonctionner après la première opération de ramassage des armes réalisée en septembre et octobre 2018, alors que la sécurité n'était pas encore totalement réinstaurée dans le Pool. Par contre, le processus D.d.r dans sa phase de réinsertion, pourtant lancé, n'a toujours pas encore connu d'opéra-

tions réalisées. Officiellement, le D.d.r concerne 10 mille ex-combattants et leurs proches également au nombre de 10 mille. Du côté des populations civiles, 140 mille personnes affectées par les hostilités armées, notamment les déplacées, sont retenues pour être réinsérées à travers des projets de développement dans l'agriculture, le commerce



La justice de Kevin Bintsamou à Kimanika

l'élevage, la pisciculture, etc. Le processus de réinsertion préparé est prévu pour une durée de quatre ans, et un coût total de 8 milliards de francs Cfa dont 6 milliards

financés par les partenaires internationaux qui auraient déjà disponibilisé les fonds et

(Suite en page 5)

Ministère de l'économie forestière

Institution du régime de partage de production dans le secteur du bois

Lors du conseil des ministres du mercredi 25 octobre 2023, la ministre de l'économie forestière, Mme Rosalie Matondo a soumis un projet de loi portant modalités du régime de partage de production des grumes. Selon le compte-rendu de ce conseil des ministres, cette réforme vise essentiellement, entre autres, à accroître la contribution du secteur forestier au P.i.b (Produit intérieur brut).

La loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier a été la traduction de la volonté politique des pouvoirs publics de réformer en profondeur le secteur forestier. Globalement, le code organise le partenariat entre l'Etat et les opérateurs économiques du secteur, par le biais de l'institution de certains régimes de gestion, tels que celui du partage de la production des grumes, qui vise essentiellement à :

- accroître la contribution du secteur forestier au P.i.b (Produit intérieur brut);
- garantir un prélèvement plus diversifié et plus élevé des essences forestières dans un cadre demeurant durable;
- permettre une valorisation industrielle plus complète;
- garantir un approvisionnement du marché local en bois légal;
- garantir aux industriels non concessionnaires de disposer de centrales d'achat alimentées par la part de production en grumes revenant à l'Etat. Le code dispose que les ré-



La ministre Rosalie Matondo (Ph d'archives)

gimes économiques d'exploitation forestière sur le domaine privé de l'Etat sont: le régime de concession; le régime de partage de la production; le régime d'imposition directe. L'article 104 du code prévoit que le régime de partage de la production «consiste en la répartition de la production totale de grumes entre le bénéficiaire d'une convention, titulaire d'un permis d'exploitation et l'Etat propriétaire de la forêt (...) en tenant compte

du volume exploité de chaque essence de la coupe annuelle». Le code prévoit donc que les modalités d'organisation de ce régime sont déterminées par la loi. Le gouvernement avait reçu instruction du conseil des ministres du 27 février 2019 d'initier une étude qui en définirait les modalités. Ainsi, cette étude entre temps réalisée a été approfondie dans le cadre d'une réflexion participative qui a consisté en l'organisation successive de di-

vers ateliers, l'implication des commissions spécialisées du parlement, celle du Conseil économique, social et environnemental, la contribution de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. Cette démarche a été parfaite par la mise en œuvre d'un cadre de travail qui a permis l'avancée suivante: l'introduction d'un droit au sol perçu par l'Etat et correspondant à 15% de la production totale; après déduction de ce droit, la part de l'Etat sera déterminée sur la base du ratio des revenus annuels sur le coût cumulé du total des grumes issues de la coupe annuelle attribuée aux concessionnaires industriels. Le régime de partage qui sera institué par la future prévoit un pourcentage progressif de la part de l'Etat dans le volume total de grumes issu de la coupe annuelle attribuée au concessionnaire industriel, pourcentage allant de 20%, 30%, 40% et 60% selon la variation du ratio «revenus annuels sur coûts cumulés». Enfin, le projet de loi adopté par le conseil des ministres prévoit l'institution d'un établissement à caractère industriel et commercial pour gérer et commercialiser la part de l'Etat.

PROPOS D'ÉTAPE

Solutions duales!

Les spécialistes de la recherche opérationnelle vous le diront, à chaque problème de maximisation, il y a toujours un problème dual de minimisation; et donc, à chaque solution primale, il y a une toujours solution duale.

Cette approche mathématique de minimisation des programmes économiques peut être appliquée à la gestion des problèmes de société. Par exemple, on peut juger quelqu'un vainqueur, en minimisant la victoire de son adversaire. C'est ainsi que dans un combat de boxe par exemple, celui qui caresse le tapis peut être déclaré vainqueur. La solution duale noire minimisée pour la solution primale blanche maximisée.

Un autre exemple de solution duale est terminologique: les crimes d'une organisation terroriste (maximisation), contre la légitime défense d'un Etat, même si ce dernier excelle dans les crimes contre l'humanité (minimisation). De même, en politique, une gestion calamiteuse d'une majorité (problème primal), est souvent camouflée par l'indexation de l'opposition (problème dual). De même, certains suprématistes expliquent les échecs de leur société (problème primal), par l'afflux des étrangers, notamment des noirs (problèmes dual).

Il en est ainsi du monde dans lequel nous vivons. La posture de valorisation passe souvent non pas par les critères qui lui sont propres, mais par la diabolisation de l'autre. C'est une pratique courante dans la gestion de la Cité, de donner d'exprimer une opinion carrément négative sur autrui, de façon à susciter une réaction de rejet. La solution duale, c'est: nous sommes le bien, eux, ils sont le mal; et le monde continue son bonhomme de chemin avec une telle conviction. Et il ira à sa propre entropie, à force de minimiser la reconnaissance des faibles, au profit de l'exubérance des dominants.

Prométhée

A.e.d (Association action sur l'environnement et le développement)

Sensibiliser aux dangers de la peinture au plomb sur l'environnement et la santé

A l'instar d'autres pays du monde, la République du Congo a célébré, du 22 au 28 octobre 2023, la semaine internationale pour la prévention de l'intoxication au plomb, sous le thème: «Mettre fin au saturnisme infantile». A cette occasion, l'A.e.d (Association action sur l'environnement et le développement) a organisé, vendredi 27 octobre, dans la salle de conférence du C.i.o (Centre interdiocésain des œuvres), à Brazzaville, un atelier de sensibilisation contre le saturnisme dû à la peinture au plomb, couplé à la présentation du projet d'arrêt réglementant la gestion de la peinture au plomb et de matériau de revêtement similaire dans notre pays.

Les travaux de l'atelier sur la peinture au plomb se sont déroulés sous le patronage du Dr Eugène Loubaki, président de l'A.e.d, en présence des membres, des représentants de quelques associations et O.n.gs et d'autres invités. La semaine pour la prévention de l'intoxication au plomb a été initiée en 2012 par l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb, en partenariat avec le P.n.u.e (Programme des Nations unies pour l'environnement) et l'O.m.s (Organisation mondiale de la santé). Cette semaine a comme objectif de mieux faire connaître les effets de l'exposition au



Les participants à la semaine de sensibilisation contre l'utilisation des peintures chargées de plomb

plomb sur la santé, mettre en avant les efforts déployés par les pays et les partenaires pour prévenir l'exposition au

plomb, en particulier chez les enfants, et d'exhorter les pays à appliquer les nouvelles mesures réglementaires, en vue

d'éliminer les peintures au plomb. Selon une étude menée par le P.n.u.e, l'utilisation répandue de la peinture au plomb et autres toxines représente un problème sanitaire pour les femmes enceintes et les enfants. La consommation de peinture au plomb a flambé dans les pays en voie de développement au détriment de la santé humaine et de l'environnement. Face à cette urgence sanitaire, l'A.e.d avait soumis aux autorités compétentes un projet de décret réglementant l'usage de ce matériau dans notre pays, mais depuis lors, cette demande est restée sans suite. Par ailleurs, la pollution au plomb est une menace environnementale émergente qui nécessite une attention urgente. La science est claire que la peinture au plomb a un impact négatif sur la santé humaine, particulièrement chez les femmes enceintes et les enfants. Le secteur de la construction continue d'utiliser de la peinture au plomb et autres toxines, malgré l'exis-

(Suite de la page 4)

2 milliards de francs Cfa pour l'Etat qui aurait fait l'effort de disponibiliser près de la moitié de cette somme. Mais, le processus serait bloqué par les préalables que poserait le pasteur Ntumi sur son statut. Pendant ce temps, son frère cadet, Kevin Bintsamou, aurait érigé dans la zone du village Kimanika, situé sur la route de Kindamba, dans le District de Mindouli, «un Etat dans l'Etat» où il dicte sa loi, prélevant l'impôt auprès des paysans, avec une justice à ses ordres qui infligent des amendes de 300 mille francs Cfa en espèce ou en nature, des bœufs. Les autorités locales sont au courant, mais s'agissant du frère de Ntumi, personne n'ose prendre l'initiative de le rappeler à l'ordre. Dans une vidéo publiée dans

les réseaux sociaux, on voit sa justice à l'œuvre, le 14 août 2023, au village Kimanika, des gens accusés de vol, de sorcellerie, etc, subir des traitements inhumains, dégradants et atroces, en étant ligotés comme du bétail. Quand la Commission ad-hoc mixte-paritaire fonctionnait, le cas de Kevin Bintsamou aurait déjà été réglé. Mais, aujourd'hui on se pose la question de savoir si les pouvoirs publics se préoccupent encore de la restauration de l'autorité de l'Etat dans le Département du Pool, pour garantir les droits des citoyens. L'émergence du phénomène Kevin Bintsamou en dit long sur les vieux démons qui planent encore sur ce département.

Urbain NZABANI

tence d'une interdiction prise par les Nations unies depuis 1921. Signalons que les peintures chargées au plomb sont encore disponibles au Congo et dans de nombreux pays, grâce au niveau bas de sensibilisation et aux failles dans

les réglementations. L'exposition au plomb a des effets dévastateurs sur la santé des enfants et entraîne notamment des déficiences cognitives et des retards de croissance.

Roland KOULOUNGOU

7 JOURS DE CHAINES EN PLUS TOUT DE SUITE !



REABONNEZ-VOUS AVANT LA COUPURE DE VOS CHAINES ET
PROFITEZ INSTANTANEMENT D'UNE SEMAINE DE CHAINES EN PLUS.

 **92 92**
(COUT D'UNE COMMUNICATION LOCAL
SECON VOTRE OPERATEUR FIXE OU MOBILE)
 **CANAL+ CONGO**

CANAL+

Districts de Nzambi et Madingo-Kayes (Département du Kouilou)

Le lourd tribut des humains à la cohabitation avec les éléphants, espèce protégée

Dévastation de cultures, attaques d'humains, etc, dans des villages des Districts de Nzambi et Madingo-Kayes, dans le Département du Kouilou, au Sud-Ouest de la capitale économique, Pointe-Noire, l'enfer, ce sont les éléphants qui bénéficient de mesures strictes de protection, presque au détriment des humains. «Rien de plus triste que de ne pas jouir du produit de son travail. Quand je pense à tous mes efforts physiques et les dépenses effectuées pour le défrichement ou l'abattage d'arbres et arbustes. Comme si on venait de m'enterrer vivante». Ces mots de désespoir sont ceux de Célestine Bouanga, habitante du village Sialivakou, dans le District de Nzambi, à quelque 130 kilomètres au Nord de Pointe-Noire. La quadragénaire a, en effet, du mal à se remettre de la dévastation de son champ par les éléphants.

En lieu et place du manioc, des tarots ou des ignames, ce sont des tiges et feuilles mortes aux allures de fossiles, qui jonchent le sol. Et comme pour revendiquer leur forfait, les colosses des savanes et forêts africaines ont laissé de nombreux déjections tantôt fraîches, tantôt asséchées. C'est tout ce qui reste, désormais, de l'exploitation de Mme Bouanga. «Tout un hectare qui a fini dans le ventre des éléphants en une nuit», regrette-t-elle. La paysanne est loin d'être la seule dans cette désolation.

Le phénomène concerne tous les 31 villages des Districts de Nzambi et de Madingo-Kayes, situés à l'intérieur ou à la périphérie du Parc national Conkouati-Douli créé en 1999 par décret présidentiel. S'étendant sur une superficie de 504 mille hectares,

il est d'une richesse faunique inestimable, avec des mammifères comme les cobs, des buffles, des athérures africains (appelés ici porc-épic), des céphalophes à bande dorsale noire (couramment appelée antilope rouge), des céphalophes bleus (appelés ici gazelle) et surtout des éléphants.

Depuis ces vingt dernières années, ces localités sont soumises à des restrictions et privations basées sur l'application des textes stricts dont l'arrêté n°32/82 du 18 novembre 1991 portant «protection absolue de l'éléphant». Une protection qui semble profiter plus aux animaux qu'aux humains, tant ces derniers y paient un très lourd tribut.

Les conséquences sont avant tout sur le plan agricole. Qui dit agriculture dit autonomisation de la femme, cinquième

O.d.d (Objectif des Nations unies pour le développement durable). «Grâce à la vente de produits comme le manioc, je subviens moi-même à certains de mes besoins. L'argent que mon mari gagne grâce à la pêche, il l'investit dans de grands projets. Mais, depuis que j'ai renoncé à l'agriculture, à cause des éléphants, le pauvre souffre désormais. Je suis totalement dépendante de lui. Ce qui n'est pas bon du tout», déplore Célestine Bouanga, habitante de Sialivakou. «Imaginez-vous une femme célibataire qui ne sait pas pratiquer la pêche. Elle va souffrir! Donc, cette affaire d'éléphants est un véritable frein à l'autonomisation de la femme», explique Gérard Boungou, habitant du village Tandou-Ngoma. De la désolation à la résignation, il n'y a qu'un pas. «À quoi bon continuer de travail-



Notre reporter au chevet de Monsieur Ngoma grièvement blessé par un éléphant en fin août dernier

ler pour ces animaux? Nous sommes nombreuses à avoir renoncé à l'agriculture du fait des ravages des éléphants. Ce qui explique que beaucoup d'entre nous s'approvisionnent désormais en produits vivriers à Pointe-Noire, alors que par le passé, c'était l'inverse», explique Germaine Tchitoula, habitante du village Nombi, au bord du fleuve éponyme.

Et pour ne rien arranger, les éléphants attaquent aussi les humains. A la fin du mois d'août dernier, Séraphin Makanda et Ngoma-Loemba, deux chasseurs du village Sialivakou ont été grièvement blessés par une femelle éléphant. Le premier a été

éventré par les défenses du pachyderme et le deuxième s'est retrouvé avec deux bras brisés. Ils ont été pris en charge dans un hôpital de Pointe-Noire.

Certaines attaques ont viré au drame. C'est le cas en 2021 de Victor Oubandiéla du village Sialivakou et de Monsieur Mikamou, un habitant du village Tié-Tié à un jet de pierre de la frontière avec le Gabon. Sept ans auparavant, une dame fut tuée par des éléphants, alors qu'elle cueillait le fumbu (du nom scientifique gnetum africanum), la plante rampante dont les feuilles hachées se préparent comme légume dans plusieurs pays d'Afrique centrale.

Face à une telle situation, certains villageois ont résolu d'aller faire leurs champs dans des lieux sûrs supposés être à l'abri des éléphants. «Je vais avec ces boutures de manioc loin d'ici, sur une île de la lagune Conkouati. J'espère que cette fois-ci, les éléphants ne viendront pas», promettait, début octobre, Rigobert Mouamba, habitant de Sialivakou. Et parmi les villages qui se vident de leurs populations au fil du temps, Tandou-Ngoma. «Il y a dix ans, le village comptait plus de cinq cents personnes. Aujourd'hui, nous sommes 372. Les gens quittent le village, pour s'installer dans d'autres localités comme Tchibota, Bondi, Kondi et Tchilounga, pas trop fréquentées par les éléphants, du moins jusqu'ici», témoigne Jean-Léon Maboumba, chef du village Tandou-Ngoma.

Si la liste des dégâts causés par les éléphants est loin d'être exhaustive, car tous les accidents ne sont jamais signalés, le conflit hommes-éléphants dans le Kouilou en général et au Parc national Conkouati-Douli en particulier, pose, comme un peu partout au Congo et même en Afrique, l'épineux problème d'indemnisation des populations victimes. Mais surtout, il faut mettre en œuvre des alternatives durables à même de favoriser une cohabitation harmonieuse et partant pacifique entre humains et éléphants.

John NDINGA-NGOMA

Article réalisé avec l'appui financier du «Rainforest Journalist Fund» et du Centre Pulitzer.

Département du Kouilou

Conflits hommes-éléphants: vers une solution durable?

Zones agricoles protégées, cadres de concertation... Tout un chapelet de mesures que l'O.n.g Noé, gestionnaire du Parc national Conkouati-Douli, entend mettre en œuvre, pour résoudre le sempiternel problème de la cohabitation conflictuelle entre humains et éléphants, dans le Département du Kouilou. Et les résultats sont vivement attendus.

Et si la zone agricole protégée m'était contée à Mvandji, à quelque 150 kilomètres, au Nord de Pointe-Noire, dans le District de Nzambi (Département du Kouilou)? Une politique qui n'a rien à voir avec les Zap (Zones agricoles protégées). Ce programme du Ministère en charge de l'agriculture, destiné essentiellement à «garantir l'autosuffisance alimentaire».

À Mvandji, c'est plutôt l'initiative de l'O.n.g française Noé, qui gère, depuis 2021, le Parc national Conkouati-Douli, dont l'objectif essentiel est de refouler ou dissuader les éléphants qui dévastent les cultures des populations. «Nous demandons aux communautés d'un même village de se regrouper sur un même champ. C'est à ce moment qu'on réfléchira sur la clôture élec-

trique qui repoussera les éléphants», explique Modeste Makany, responsable du développement communautaire de l'O.n.g Noé.

Mvandji est donc une expérience pilote. «Mvandji est la première zone agricole protégée. Elle comprend cinq ménages (sur les sept que compte le village) qui ont accepté de faire partie de la zone agricole électrique d'un périmètre de 800 mètres. On a déjà signé le contrat avec la société qui va installer la clôture. Le contrat a été signé le 1er août. Cette zone agricole devrait être opérationnelle à partir du 15 novembre», promet Makany. Et à mesure qu'approche la date, l'espoir se dessine petit-à-petit, comme le soleil à l'horizon. «Je suis optimiste, car je sais qu'une fois nos champs clôturés, les éléphants ne dévasteront plus



Mme Célestine Bouanga et le chef du village Sialivakou constatant les dégâts d'éléphants

nos cultures. Que ça puisse vite arriver!», s'impatiente Christiane Mbouity Mboumba, une des agricultrices qui ont accepté de faire partie de la zone agricole protégée.

Dans d'autres villages du Parc national Conkouati-Douli, la nouvelle aiguisée déjà les envies. «Je veux qu'on vienne avec cette barrière électrique chez nous aussi. En tout cas, dès qu'ils seront là, j'accepterai de me regrouper avec les autres», promet Rose Taty Makanga, habitante du village Tandou-Ngoma, à environ sept kilomètres de Mvandji.

Malgré cet enthousiasme, il y a du pessimisme dans l'air. «On nous a promis la clôture en question depuis mai. Mais ça ne vient pas. Même si ça peut devenir une réalité, encore faut-il que les résultats soient probants», doute Alphonse Makosso, secrétaire général du village Mvandji. Ce pessimisme est justifié par l'échec des anciennes politiques. «Pensez-vous que cette fois-ci sera la bonne? peut-être. Mais, qu'est-ce qu'on n'a pas essayé pour repousser les éléphants? Piments, fils électriques, ampoules, en tout cas, on a tout tenté,

mais en vain. Les éléphants ont déjoué tous ces plans de dissuasion», rappelle Makosso.

«C'est un animal qui ne s'avoue jamais vaincu. Il échoue la première fois, il repart. Mais, il revient à la charge avec de nouvelles idées. Pour les ampoules par exemple, après plusieurs échecs, ils ont carrément écrasé les batteries voltaïques. Comme s'ils savaient qu'il fallait détruire la source de la lumière qui les empêchait de pénétrer dans les champs», se souvient Prosper Kokolo, chef du village Sialivakou. Difficile, pour l'instant, de juger l'efficacité des zones agricoles protégées de Noé. Mais, en attendant son opérationnalisation en mi-novembre prochain, l'O.n.g entend mettre en œuvre une gestion participative à travers une plateforme où les 31 villages seront représentés par les points focaux mis en place en juillet dernier.

Et Noé a déjà écrit le scénario de son projet. «Il est prévu l'élaboration d'un document stratégique de développement communautaire. Parmi les priorités dans ce docu-

ment, la définition conjointe des solutions appropriées au conflit hommes-faune», explique Modeste Makany. Une initiative qui, si elle peut voir le jour, pourrait valoir son pesant d'or. «Je suis impatient, car j'ai hâte de connaître les politiques conjointes qui seront mises en place par nous, les responsables de Noé, pour que des solutions idoines soient trouvées au problème des éléphants», se félicite Ghislain Taty, secrétaire général de l'Association de gestion durable des ressources naturelles et de l'écotourisme par les communautés autour des aires protégées. Il représentera aussi le point focal de Tandou-Ngoma, lors du lancement de la plateforme. Ces stratégies pourraient sonner le glas des souffrances qu'infligent les éléphants aux populations du parc. Mais, Noé doit relever plusieurs défis. Notamment la levée ou la mobilisation des fonds, car il faudra participer au développement communautaire et financer la mise en place d'alternatives durables et rassurantes à proposer aux riverains.

John NDINGA-NGOMA

Article réalisé avec l'appui financier du «Rainforest Journalist Fund» et du Centre Pulitzer.

Comment la corruption ambiante au Congo a aggravé l'affaire Commisimpex

La République du Congo a subi l'humiliation de voir son avion présidentiel être saisi en France, par un huissier de justice et bradé aux enchères trois ans plus tard, sans que les protestations du gouvernement congolais ne parviennent à y changer quelque chose. C'est l'affaire Commisimpex, du nom d'une société créée à Brazzaville dans les années 80 par un homme d'affaires libanais, qui réclame aujourd'hui à l'Etat congolais de lui verser 1,5 milliard d'euros (près de mille milliards de francs Cfa), au terme de sentences arbitrales rendues le 3 décembre 2000 et le 21 janvier 2013, par la Cour internationale d'arbitrage de la C.c.i (Chambre de commerce internationale) de Paris (France). Mais, comment en est-on arrivé là?

C'est la question qui taraude l'esprit au regard de cette affaire partie de 22 milliards de francs Cfa en 1992 et qui, en 2023, a atteint la somme vertigineuse de près de mille milliards de francs Cfa. De notre point de vue, la corruption, côté congolais, a créé les conditions d'aggravation de cette affaire qui empoisonne dorénavant la vie de l'Etat congolais, obligé de veiller à ses transactions financières internationales et à ses biens, au risque de les voir être choppés par les avocats de Commisimpex.

Société anonyme de droit congolais, Commisimpex (Commissions import export), a toujours soutenu que pendant la période allant de 1982 à 1986, elle fut adjudicataire de plusieurs marchés de travaux publics et de fournitures d'équipements qu'elle avait pré-financés, dans le cadre du Plan quinquennal initié par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso. Avec la crise économique née de la chute du prix du baril de pétrole, à partir de 1985, le Plan quinquennal glissa et le Congo n'arrivait plus à payer ses fournisseurs. Commisimpex avait obtenu des billets à ordre émis par la C.c.a (Caisse congolaise d'amortissement) au titre des travaux réalisés à ses propres frais.

Le 14 octobre 1992, un protocole d'accord est conclu entre le gouvernement du Président Pascal Lissouba et la société Commisimpex, pour établir les modalités de règlement des sommes restantes dues, fixées à un total d'environ 22 milliards de francs Cfa. Déjà à l'époque, ce montant est soupçonné d'avoir été surévalué. Le ministre en charge des finances, feu Moun-gounga Nkombo Nguila, qui signa pourtant ce protocole d'accord au nom du gouvernement congolais, ne le mit pas à exécution, surtout que le patron de Commisimpex, Mohsen Hojeij, était considéré comme un proche de celui qui était alors l'ancien Président de la République, Denis Sassou-Nguesso. Ce dernier, allié du Président Pascal Lissouba qu'il avait soutenu au deuxième tour de l'élection présidentielle d'août 1992, face à Bernard Bakana Kolélas, venait de basculer à l'opposition. Ayant contesté le nombre de ministres réservé à son parti, le P.c.t



Le Falcon Fx bradé à 7,1 millions d'euros, dans une sommaire vente aux enchères

(Parti congolais du travail), dans le gouvernement du Premier ministre Stéphane Maurice Bongho-Nouarra (7 septembre - 25 décembre 1992), suivant l'accord «pour gouverner ensemble» signé avec l'U.pa.d.s (Union panafricaine pour la démocratie sociale) de Pascal Lissouba, il rejoint en effet Bernard Bakana Kolélas, le leader du M.c.d.i, à l'opposition. Dans ce contexte de crise politique profonde, Mohsen Hojeij se voit d'ailleurs obligé de quitter le Congo.

Revenu aux affaires, le Président Denis Sassou-Nguesso retrouve le contentieux de son ami qui peut, enfin, retourner au Congo. Malheureusement, le pays est sorti exsangue de la guerre de 1997 et ne peut, pour l'instant, faire face à la dette intérieure, au regard des urgences de reconstruction nationale. Mais, Mohsen Hojeij est impatient, il veut son argent. N'arrivant pas à se faire payer, mais ayant les lettres d'engagement que le gouvernement lui avait remises le 3 mars 1993, dans lesquelles la République du Congo renonçait «définitivement et irrévocablement à invoquer, dans le cadre du règlement» de cette affaire, «toute immunité de juridiction ainsi que toute immunité d'exécution», il saisit, le 13 mars 1998, conformément à l'accord du 14 octobre 1992, le Tribunal arbitral de la C.c.i (Chambre de commerce internationale) de Paris qui, le 3 décembre 2000, condamne la République du Congo et la Caisse congolaise d'amortissement, à lui payer au total 107 millions de dollars Us (environ 66,6 milliards de francs Cfa).

En septembre 2001, l'affaire va rebondir au Tribunal du commerce de Brazzaville. Se basant sur la sentence

arbitrale de Paris, le Tribunal du commerce de Brazzaville, saisi par Commisimpex, rend deux ordonnances condamnant l'Etat congolais à payer les montants qui lui sont dus, majorés des intérêts. Le Congo fait appel puis se pourvoit en cassation devant la Cour suprême qui, rendant son arrêt dans cette affaire, en juin 2003, confirme la sentence du Tribunal arbitral de Paris prise le 3 décembre 2000. Cette sentence est assortie d'une majoration de 10,5% du montant total par année de retard. Cette même disposition est d'ailleurs contenue dans le protocole d'accord du 14 octobre 1992. Malgré le fait que sa propre juridiction l'a condamné à payer, le gouvernement ne s'exécute pas. Durant cette période, le ministre en charge des finances n'est autre que Mathias Dzon. Lorsqu'il quitte le gouvernement en août 2002, remplacé par l'intraitable Roger Rigobert Andély, le Congo amorce une procédure de règlement à l'amiable du contentieux Commisimpex, pour éviter la sentence du Tribunal arbitral de Paris, confirmée par la Cour suprême du Congo. C'est là où les choses se gâtent de plus bel.

En effet, le 23 août 2003, deux représentants de la Présidence de la République, le secrétaire général, feu Gabriel Longobé, et le secrétaire général du C.n.s (Conseil national de sécurité), Jean Dominique Okemba, conseiller spécial du Chef de l'Etat, signent, pour le compte du Congo, avec le patron de Commisimpex, un protocole d'accord qui établit la dette du Congo à un montant total de 48 milliards de francs Cfa, au lieu de 22 milliards de francs Cfa, conformément au protocole d'accord du 14 octobre 1992.

Fait curieux, dans le pourvoi en cassation introduit à Paris, le 14 octobre 2014, contre la deuxième sentence rendue par le Tribunal arbitral de Paris, le 21 janvier 2013, les avocats du Congo attaquent le protocole d'accord du 23 août 2003 comme ayant été entaché de corruption et qu'il serait basée sur une mystérieuse lettre adressée par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, au patron de Commisimpex, mais qui serait un faux document.

Pour eux, cet accord de 2003 matérialisait un détournement de fonds publics facilité par la corruption et le trafic d'influence, établis par un faisceau d'indices dont le Tribunal arbitral de Paris aurait pu tenir compte. Le directeur général de la Caisse congolaise d'amortissement aurait même exposé, dans son attestation au Tribunal arbitral, les manœuvres auxquelles s'était livrée la société Commisimpex pour arriver à ses fins, en parlant des pressions qu'il aurait subies «pour ne pas contester en justice les décisions favorables à Commisimpex par lesquelles les tribunaux de Brazzaville entérinaient, à tort, le rapport du Cabinet Ernst & Young». Ce qui est vrai. Mais, le Tribunal arbitral de Paris ne va pas retenir ces accusations de corruption, tout simplement parce que personne n'avait été poursuivi ni condamné au Congo pour ces faits de corruption, relevés par la partie congolaise. Même si le pays a instauré une politique de lutte contre la corruption, il est rare de voir une personne être poursuivie et condamnée pour délit de corruption dans les tribunaux congolais. Voilà comment le Congo se retrouve condamné dans la deuxième sentence rendue le 21 janvier 2013 par le Tribunal arbitral de Paris et qui a fait exploser la dette du Congo envers Commisimpex à 1,5 milliard d'euros (près de mille milliards de francs Cfa).

Il est vrai que l'espoir du Congo réside dorénavant dans le recours introduit en octobre 2021, au P.n.f (Parquet national financier), pour attaquer la sentence de 2013. A la suite de ce recours, le P.n.f a ouvert une information judiciaire sur les chefs de corruption active et passive, contre Commisimpex. Dans une prochaine édition, nous allons analyser pourquoi le Congo n'a jamais daigné verser un seul rond pour rembourser sa dette à Commisimpex.

Jean-Clotaire DIATOU

Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale

Vers l'adoption des statuts de la Camu

Le ministre d'Etat Firmin Ayessa, ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, a soumis à l'examen du conseil des ministres du mercredi 25 octobre 2023, un projet de décret portant approbation des statuts de la Camu (Caisse d'assurance maladie universelle).



Le ministre d'Etat Firmin Ayessa, en charge de la sécurité sociale

Ce projet de décret, qui comprend six titres, fixe les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cet établissement. Il est pris en application des dispositions de l'article 18 de la loi n°19-2023 du 27 mai 2023 portant création de la Caisse d'assurance maladie universelle.

Le conseil des ministres s'est réjoui de l'opérationnalisation imminente de la Camu, avec la mise en place de ses organes de gouvernance, qui permettra la prise en charge, attendue par nos compatriotes, de leurs frais de santé et leur accès facilité à des soins de qualité. Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts de la caisse d'assurance maladie universelle.

lettre de Yakamambu

Mon très cher ami Mbulunkwé, mboté!

Brazzaville dont les jardins, les parcs, les pelouses et les tapis de gazon lui donnaient une élégance toute moderne, ne l'est plus aujourd'hui. En tout cas, l'on est loin de Brazza-la-verte qu'André Davesne avait décrite comme ayant «partout des pelouses de «paspallum», ce tenace chiendent qui résiste à des mois de sécheresse; des pergolas qu'escaladaient des plantes grimpantes; des arbres magnifiques: palmiers aux élégants panaches, manguiers couverts de fruits qui pendillaient au bout de longs pédoncules, arbres de fer aux voûtes harmonieuses d'où tombaient de lourdes grappes violettes qui ressemblaient à la glycine, acacias de toutes espèces au feuillage dentelé délicat et mobile, et surtout flamboyants qui semaient la splendeur pourpre de leurs bouquets».

A en croire nos amis communs, Itoua, Mboundou, Tati et Yakamambu, Brazzaville et ses banlieues sont devenues non pas des souks, ces marchés couverts dans les pays arabes, mais des galeries marchandes, tous les deux mètres, du Lycée Savorgnan de Brazza au-delà de Nganga-Lingolo, ainsi que dans les rues et avenues dont certaines sont devenues des cimetières d'épaves de voitures. Et ce, au vu et au su des autorités municipales qui, de leur côté, se contentent de décorer les devantures de leurs mairies, d'épaves de véhicules jaunes dont des tracteurs et des camions pour l'assainissement des différents quartiers.

Comme dans les souks, tout est en désordre. L'on y trouve des étals avec de la friperie importée d'Europe ou de pays arabes, des fruits et légumes, des pièces détachées des voitures, des marmites avec des plats parfois non écoulés la veille, des ngandas de fortune et des gargotes où l'on mange à bas prix de la nourriture de qualité douteuse et l'on sirote de la bière à foison dès 8h du matin. En tout cas, tout le monde s'improvise en vendeur, pauvreté et misère obligent!

Brazzaville n'est plus «la ville où l'on apercevait jadis, l'adorable lumière, jeune et gaie, qui se jouait sur les pelouses d'un vert cru, entre les feuilles légères des mimosées et qui projetait sur le sol de mouvantes taches de soleil».

Itoua, Mboundou, Tati et Yakamambu se demandent, pensifs, si Brazzaville redeviendra, de nouveau, Brazza-la-verte, cité toujours claire, plus lumineuse, plus riche de pensée, symbole de la paix de tout le peuple congolais, une cité radieuse, propre et salubre; une cité sereine et fière d'afficher toujours la vieille devise de sa municipalité: «Ceux qui le touchent sont libres»? Comprenez qui pourra. Au revoir et à bientôt!

Diag-Lemba.

Ordre national des médecins du Congo

Premières élections, pour renouveler les instances nationales et départementales

Le renouvellement des instances nationales et départementales de l'Ordre national des médecins du Congo préoccupe depuis longtemps le ministre de la santé et de la population, Gilbert Mokoki. Lors de l'audience qu'il avait accordée, en mars dernier, au professeur Léon Hervé Iloki, président national de l'Ordre national des médecins du Congo, cette question était évoquée et le ministre Mokoki avait pris l'option d'aider à mettre fin à l'immobilisme qui caractérise cette structure au fonctionnement autonome. Après cette audience, plusieurs documents relatifs à l'organisation des élections ont été préparés. Un Comité aviseur, en liaison avec le bureau du Conseil national de l'ordre, coordonné par le professeur Roger Richard Bileckot, inspecteur général de la santé, a été mis en place.

Aujourd'hui, il y a lieu de dire que tout est en place pour la tenue des élections, afin de renouveler les instances nationales et départementales de l'Ordre national des médecins du Congo. Plusieurs documents ont été préparés en vue d'organiser ces élections, entre autres: le guide électoral faisant office de code électoral interne; le manuel du guide pratique des élections; le chronogramme qui indique les activités préparatoires et électORALES, les dates et périodes de déroulement; le formulaire de déclaration de candidature et le formulaire de procès-verbal.

A la manœuvre depuis la mise en place du Comité aviseur, le professeur Roger Richard Bileckot donne les raisons de l'organisation des élections au Conseil national et dans les Conseils départementaux, conformément au chronogramme établi. Le corps électoral est constitué des médecins inscrits à l'ordre depuis plus de trois mois et exerçant dans les Départements de Brazzaville et Pointe-Noire, classés en



Les professeurs Bileckot et Iloki

trois catégories: professeurs ou maîtres de conférences exerçant dans le département; médecins civils du secteur public et médecins du secteur privé exerçant dans le département.

Pour toutes les opérations électORALES, les conseils départementaux bénéficieront de l'appui du Comité aviseur et de la D.g.a.e (Direction générale des affaires électORALES). Le chronogramme se présente de la manière suivante:

- du 20 au 30 octobre: établissement du corps électoral;
- du 2 au 13 novembre: mise

en place, dans chaque département (Brazzaville et Pointe-Noire), d'un bureau de réception des candidatures pour les élections des membres du Conseil départemental de l'ordre et dépôt des candidatures;

- du 15 au 30 novembre: début de la campagne électORALE, au niveau départemental pour les candidats dans les Conseils départementaux;
- 31 octobre: convocation de l'assemblée générale des médecins inscrits dans les conseils départementaux.
- 2 décembre: vote et proclamation des résultats (élection

des dix membres du Conseil départemental par tous les médecins du corps électoral départemental et élection des 11 membres du Conseil national, élection des trois professeurs ou maîtres de conférences agrégés par leurs pairs; élection des trois médecins du secteur privé par leurs pairs; élection du représentant du Conseil départemental au Conseil national de l'ordre);

Créé par une loi prise en 1997, l'Ordre national des médecins du Congo, institution indépendante, fait partie des corps constitués nationaux. Il a été doté, en 2000, d'un décret relatif à son organisation et son fonctionnement. Malheureusement, depuis cette année, aucune élection n'a été organisée pour ce corps de métiers pourtant important dans le domaine de la santé. Ses missions sont variées: «il s'assure que tous ceux qui travaillent comme médecins sont compétents; il s'occupe de l'accès à la profession et vérifie la moralité et le respect de la déontologie auprès des praticiens. Il assure la police en interne pour assainir la profession et pousser les praticiens aux bonnes pratiques». Ces élections vont donc permettre de redynamiser l'Ordre national des médecins du Congo, par la mise en place de nouvelles instances de direction.

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

Fonction publique

Les enseignants menacent d'aller en grève, si leurs primes ne sont pas rétablies

Dans une déclaration publiée à Brazzaville, le jeudi 27 octobre 2023, et signée par onze de ses responsables, le C.e.f.c (Collectif des enseignants fonctionnaires du Congo) a menacé de déclencher une grève générale illimitée à partir du lundi 30 octobre, si les primes des enseignants, supprimées au mois d'octobre, par le Ministère des finances, ne sont pas rétablies. Pour l'instant, on n'a pas observé de perturbation dans les écoles, depuis le début de la semaine.

Dans sa déclaration, le Collectif des enseignants fonctionnaires du Congo (C.e.f.c) «dénonce, avec amertume et indignation, la suppression des primes des enseignants par le Ministère des finances, lors du paiement des salaires du mois d'octobre 2023, sans avoir au préalable informé les cadres de l'enseignement».

Le Ministère des finances aurait coupé les primes suivantes: «la prime de risque et santé; la prime de matériel didactique; la prime de pléthore; la prime de l'interland; la prime de direction pour les chefs d'établissements et la prime d'inspection pour les inspecteurs de l'enseignement».

Le C.e.f.c rappelle que «le caractère obligatoire de la prime implique que toute perspective de suppression soit soumise à l'autorisation du salarié via un avenant à son contrat de travail. Encore que la suppression de la prime nécessite l'accord du salarié ou la conclusion d'un accord de performance collective. De plus, toute suppression nécessite tout d'abord de suivre une procédure de révision ou de dénonciation de l'accord. De surcroît, le Ministère des finances devrait d'abord respecter les formalités suivantes avant toute suppression:

- informer les autorités compétentes du Ministère de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation;
- sensibiliser les enseignants;
- respecter un délai de prévenance suffisant pour qu'une négociation puisse être engagée à ce sujet».

Les signataires de la déclaration déplorent que cette décision unilatérale du Ministère des finances soit tombée au moment où se tenait le sommet des trois bassins forestiers tropicaux du monde, comme pour «discréditer le pouvoir de notre Président de la République, Son Excellence Denis Sassou-Nguesso, qui ne cesse de ménager aucun effort pour le bien des enseignants, par l'attente de l'application pure et simple du statut particulier des enseignants qui, depuis 2013, ne saurait plus tarder».

- Ce faisant, les enseignants demandent au gouvernement:
- le rétablissement immédiat de leurs primes;
 - le remboursement immédiat des fonds des primes prélevées;
 - la perception des allocations familiales par les nouvelles recrues de l'enseignement;
 - l'avancement des enseignants avec échelons immédiats et effets financiers;
 - le paiement des rappels de solde dans un délai raisonnable.

Le Collectif des enseignants fonctionnaires du Congo menace de déclencher une grève générale illimitée sur toute l'étendue du territoire national, dès le lundi 30 octobre, si ces revendications ne sont pas satisfaites.

Les signataires: Gad Kadihouako; Daveo Mazzaba; Jophel Mbango; Rama Ekouralou; Dechtich Mizonzon Nkaya; Korse Boungou; Joséphat Moussoungou; Dieu-Merci Bikoumou-Olassa; Adrien Gambou; Bruno Christian Madila; Didiche Mampipi.

Ambassade de France

Signature d'une convention de financement, pour les forêts du Bassin du Congo

Dans le cadre du sommet des trois bassins forestiers tropicaux du monde qui s'est tenu du 26 au 28 octobre 2023, à Brazzaville, l'ambassade de France a organisé, mercredi 25 octobre, à la Case De Gaulle, résidence de l'ambassadeur, une cérémonie de signature d'une convention de financement de 60 mille euros, au profit du P.f.b.c (Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo). La convention a été signée entre Mme Claire Bodonyi, ambassadrice de France, et Mme Adama Dian Barry, représentante-résidente du Pnud (Programme des Nations unies pour le développement), structure gestionnaire des fonds alloués.

La cérémonie de signature de la convention de financement s'est déroulée en présence de Mme Arlette Soudan Nonault, ministre de l'environnement, du développement durable et du Bassin du Congo, Chris Mburu, représentant-résident du système des Nations unies,

de Christophe Guilhon, directeur du développement durable au Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères, co-facilitateur du P.f.b.c, qui est venu de Paris pour prendre part au sommet des trois bassins forestiers tropicaux, et de Hervé Martial Maidou, secrétaire exécutif de



Les deux signataires autour de la ministre Soudan Nonault

la Comifac (Commission des forêts de l'Afrique centrale). La subvention allouée par le gouvernement français a permis, entre autres, d'inclure un événement spécifique du P.f.b.c, lors du sommet des

trois bassins forestiers. Lancé en 2002, le P.f.b.c (Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo) rassemble près de 125 partenaires regroupés en 7 collèges, qui «œuvrent pour la conser-

vation de la biodiversité, la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, la lutte contre les changements climatiques et la réduction de la pauvreté en Afrique centrale dans les pays membres, en conformité avec le Plan de convergence de la Comifac et les objectifs de développement durable 2030». Il est piloté sur une base volontaire par l'un de ses membres, qui joue le rôle de facilitateur dans la promotion d'un dialogue et d'une coopération efficace au sein du partenariat. La facilitation du P.f.b.c est assurée par la République Française et la

République Gabonaise, pour la période 2023-2024.

La France se réjouit de soutenir l'organisation de l'ambitieux sommet des trois bassins des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales, organisé par le Congo. Par ailleurs, la ministre Arlette Soudan Nonault s'est dite satisfaite de cet apport financier significatif de la France. «Un partenariat durable pour un changement trans-générationnel dans les écosystèmes fructifiant d'Afrique centrale», a-t-elle dit.

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

Pour bâtir une société, on a besoin d'un lien fervent: le culte de la Nation

Au 4ème siècle, l'Eglise catholique romaine est triomphante pour accomplir, ici-bas et pour l'éternité, le dessein de Dieu sur l'éternité. Elle a survécu et a construit une Eglise universelle. Ici, l'unité «du Père, du Fils et du Saint-Esprit» est fondamentale. L'Eglise, instituée par le Christ, est la manifestation sociale de la «religion révélée». Le message était annoncé aux hommes: désormais, c'est à Dieu que l'on doit adresser la prière.

L'opposition religion/paganisme repose sur une philosophie de la cosmogonie: vivre en désirant et priant, pour que ce que l'on aime vive. C'est le signe que nous sommes dans un univers vivant où rien n'est fermé. De sorte que, heureux ou malheureux, tout ce qui arrive exprime la vie et son ouverture. Depuis l'«*homo sapiens*», c'est-à-dire à un moment très éloigné, l'homme a inventé les dieux, pour qu'il y ait une force invisible qui le regarde souffrir. Mais le plus important, ce n'est pas paraître croyant d'un Dieu ou des dieux. C'est l'être. Epicure, qui a vécu avant Jésus-Christ, enseignait à travailler à devenir sage, au lieu d'attendre le miracle des dieux.

Au 17^{ème} siècle, Spinoza, quant-à-lui, s'interroge: la métaphysique n'est-elle pas une grande illusion, en annonçant pouvoir démontrer l'existence de Dieu? Influencé, en son temps, Voltaire, poète et philosophe, considère que Dieu peut être pervers. Cela explique sa prière laïque pour la tolérance: «*Ce n'est pas aux hommes que je m'adresse, c'est à toi, Dieu de tous les êtres, de tous les mondes et de tous les temps, à toi*

qui a tout donné, à toi dont les décrets sont immuables comme éternels, daigne regarder en pitié les erreurs attachées à notre nature; que ces erreurs ne fassent point nos calamités». Au fil de sa pensée, Voltaire, avec sa prière pour la tolérance, est sans nul doute le précurseur de la religion moderne, celle de la fraternité.

Nietzsche, Marx et Sartre viennent en quelque sorte gâcher l'enthousiasme de Saint-Augustin. Ils ont tenu à prévenir, selon la formule «qu'il n'y a de réalité que dans l'action: *Agis au lieu de demander sans cesse au ciel d'agir pour toi! Aide-toi et le ciel t'aidera!*». Hélas, ce que l'on oublie, c'est que cette prise de conscience est abordée par Descartes de façon rationnelle qui marque une étape décisive, le glissement vers le schéma de la «*Méthode*». Selon Descartes, la méthode dont la première règle est de «*ne jamais recevoir pour vraie aucune chose que je ne connusse évidemment être telle*». Il recommande de laisser parler l'homme en soi cet homme étant celui qui pense ce qu'il pense.

Au début du 18^{ème} siècle, l'Europe, qui sort de la guerre de religion, considère

qu'il y a un temps pour tout. Pour la prière; pour la philosophie. Pourquoi y-a-t-il eu un idéal: d'un côté, il faut reconnaître ceux qui vivent pour leur croyance en Dieu; de l'autre, les hommes se sont sentis soulagés de voir que l'homme pouvait dégager, en dehors de la «*Vérité révélée*», un autre sens, celui de la «*recherche de la vérité*». Prononcer le mot «*tolérance*» dans un débat dans les salons privés, en public devenait nécessaire. Pour bâtir une nouvelle société, ils avaient besoin d'un monde peuplé de mythes, de légendes et de symboles. L'homme des sciences, Newton, les pasteurs Désaguliers et Anderson l'ont compris. C'est la raison pour laquelle ils ont poussé fort le culte de la construction. Ils incarnaient le siècle des Lumières... C'est la naissance de la Franc-maçonnerie. Institution philosophique, intimement mêlée à l'histoire intellectuelle, politique, sociale et religieuse. Ses progrès, en même temps qu'ils ouvrent de nouvelles opportunités, génèrent des comportements qui consistent à admettre, chez autrui, une manière de penser ou d'agir différente de celle qu'on adopte soi-même.



Par Joseph Badila

L'intitulé de cet article pouvant prêter à confusion, je précise d'emblée qu'il s'agit ici de donner, d'une part, une idée de ce qu'est, dans sa diversité mais l'unité, le principe de la reconnaissance, par l'être humain, d'un principe supérieur de qui dépend sa destinée; d'autre part que l'ensemble des questions que l'être humain peut se poser sur lui-même et examen des réponses qu'il peut y apporter. Faut-il douter du croyant dont toute l'espérance tire sa source dans la vérité révélée? Qui sommes-nous, pour juger? Quel est le positionnement du libre penseur par rapport à la philosophie, la philanthropie, le progrès? Dans quelle mesure ces modes de croyance et de pensée qui demeurent légitimes, peuvent conduire l'homme vers la citoyenneté fervente?

Cette dimension performative de la quête de sens est intéressante et montre

qu'on peut cheminer sur des idées différentes; mais que cela ne devrait pas nous léser, au contraire nous enrichir, nous élever, afin que se produise l'esprit qui doit remonter dans la cité. Ainsi, Victor Hugo, parlant de la forme, disait: «*La forme, c'est le fond qui remonte à la surface*».

Si on demandait à tous nos anciens marxistes-léninistes de faire table rase du passé, ils allaient retrouver l'agir qui peut servir de modèle pour notre pays qui en a tant besoin. Ce serait une aventure collective inédite et passionnante. C'est un travail qui allait montrer qu'on pouvait être pré-marxiste et s'affranchir des méthodes du parti unique. Il y a une trentaine d'années, les Congolais exprimaient leur anxiété devant les deux périls qui menaçaient le Congo: l'oubli de leurs racines et leur écrasement sous leur propre bêtise humaine.

Entre l'infidélité au passé et les transformations induites par la politique et l'argent facile du pétrole, les Congolais n'ont plus trouvé l'équilibre. Croient-ils encore en Dieu? Quand on voit le chemin parcouru par les Américains et les Européens, les libres penseurs congolais en particulier et africains en général, quant à eux, ont besoin d'être convaincus de la clarté, de la rationalité et de la générosité de leurs objectifs. Chrétiens comme libres penseurs se reconnaissent dans ces édifices reliant la

Terre au Ciel, permettant au Ciel de descendre sur la Terre.

Il y a un message de Victor Hugo que nous avons entendu: «*Tout édifice est une pensée*». Puissent tous les Congolais se souvenir qu'ils sont frères et sœurs. Qu'ils cessent de s'entredéchirer pour des affaires de pouvoir, de tribus, de corruption. On peut ou ne pas être croyant, athée, libre penseur, mais on ne peut pas supprimer l'identité congolaise. Foi ou Engagement et République: Nul ne peut nier que les institutions religieuses ont, aujourd'hui, une importance sociale. Il ne faut pas l'occulter dans notre pays de culture chrétienne. Mais d'un côté, on assiste à l'effondrement des valeurs. Sans doute parce que le Congo n'est pas entré dans les temps de l'indépendance au moyen d'une culture républicaine, à l'instar d'un pays comme le Sénégal, au moyen d'une démocratie.

Malgré la période révolutionnaire (1963-1991), les organisations religieuses et les institutions philosophiques ont su créer le lien fervent. Aussi, il faut apprécier et valoriser ce qu'il y a de meilleur dans ces organisations et ces institutions: la quête du bonheur. Oui, il faut l'affirmer fortement. Ce qui menace notre société, ce n'est ni la religion, encore moins ceux qui pensent hors système, mais bien les idéologies politiques inadaptées. C'est pourquoi il y a une nécessité, pour les Congolais, d'imaginer cette espèce de lien fervent pour bâtir de nouveau. La République doit avoir le culte de la Nation. A travers ce culte, elle a le culte de l'homme, de la société.

Joseph BADILA

Commentaire

La presse nationale et la critique constructive

La critique constructive est un levier du progrès», affirme une citation dont on ignore l'origine, mais qui est devenue un dicton. En effet, pour progresser, l'homme n'a pas que besoin de vertus, mais aussi de la capacité à se remettre en cause, pour toujours faire mieux, aller de l'avant. L'esprit de suffisance, qui conduit à la satisfaction de soi, au point de prétendre détenir la vérité, conduit tout naturellement au vice de l'orgueil qui enterre son auteur dans la vanité.

Auguste Detoef (1883-1947), industriel et essayiste français, conseillait de ne jamais se plaindre «*du client à caractère difficile, car il est la cause de vos progrès*». Il demandait de traiter les autres mieux encore, car «ils

sont les raisons de vos bénéfices», suivant le dicton né aux Etats-Unis, «*le client est roi*». «*La critique, art aisé, se doit d'être constructive*», estimait l'écrivain et musicien de jazz français, Boris Vian (1920-1959). C'est par la vertu constructive que la critique participe au progrès de l'homme. Ce qui, à contrario, fait du discours élogieux, louangeur voire flatteur, car borné à célébrer les mérites de quelqu'un, un frein au progrès humain.

A l'occasion du sommet des trois bassins forestiers tropicaux que notre pays vient d'abriter, on a suivi dans la presse nationale des commentaires élogieux sur les quelques travaux de réparation de la voirie urbaine de la capitale. On a entendu dire que «*Brazzaville avait*

mis sa plus belle robe» et bien d'autres expressions au superlatif louangeur, comme pour montrer que la ville s'était génialement métamorphosée. De tels commentaires, au regard de la réalité qui en est bien loin, affaiblissent le crédit des médias nationaux au sein de l'opinion.

Il est vrai que des travaux de réhabilitation de la voirie urbaine ont été réalisés, des lampadaires réparés et des coups de peinture appliqués ici ou là. Mais, on est bien loin d'une ville métamorphosée. Ces travaux se sont limités à quelques avenues, notamment le Boulevard Denis Sassou-Nguesso qui traverse le centre-ville, partant de l'aéroport, les Avenues de la Paix et des Trois Martyrs. La plupart des voies gou-

dronnées sont restées dans leur triste état, avec des nids de poule et des lampadaires qui ne s'allument plus depuis belle lurette. En plus, les délestages ou les black-out d'électricité et les pénuries d'eau potable courante sont tellement devenus monnaie courante dans les quartiers urbains que le pessimisme gagne de plus en plus les esprits. La ville s'est agrandie que l'apprécier à partir de quelques avenues, fussent-elles les principales, ne peut qu'aboutir à un jugement partiel et peut-être même parcellaire. De plus en plus de Congolais ne croient même plus que les gouvernants actuels sont capables de sortir leur pays de ce sous-développement, au regard des ressources financières engrangées pen-

dant les années fastes où les budgets de l'Etat étaient excédentaires et les infrastructures construites dont la plupart sont confrontées à la dégradation inexorable, faute d'entretien. D'ailleurs, le slogan lancé par l'opposition, «*Allons seulement*», devient le refuge de bon nombre d'entre eux.

Si la presse congolaise abandonne sa fonction de critique constructive, pour se complaire dans le discours louangeur, elle s'érige en un frein du développement national. Il ne s'agit pas ici de la critique malsaine et haineuse, celle dont le poète français, Pierre Reverdy (1889-1960) dit qu'elle relève des petits esprits, «*Esprit moqueur, petit esprit. La moquerie est la fiente de l'esprit critique*». Mais, de la

critique constructive, celle qui démontre qu'on peut mieux faire.

Ça ne marche pas, pas par manque de ressources financières comme on aime l'évoquer, mais par manque d'esprit d'émulation que la presse nationale devrait entretenir, de par sa fonction de critique constructive. Car dans nos efforts de sortir du sous-développement, la question de l'incompétence humaine est un grand défi. Comment faire pour relever ce défi? La critique n'est généralement pas acceptée, et pourtant, elle est nécessaire, pour faire bouger les lignes, faire avancer les choses. La gestion du bien public n'est pas de tout repos. Il ne sert pas de garantir le repos à nos gouvernants. Tant qu'ils sont là, ils doivent chaque jour fournir la preuve des progrès réalisés. C'est le but du jeu en matière de gouvernance publique.

Jean-Clotaire DIATOU

Journée internationale de l'écrivain africain

Se mobiliser pour rendre hommage aux écrivains congolais

Décrotée par les Nations unies, la journée internationale de l'écrivain africain est célébrée, depuis 1992, le 7 novembre de chaque année. Instituée à l'initiative de l'Association panafricaine des écrivains (Pawa «Panafrikan writers association»), cette journée contribue non seulement à rendre hommage aux illustres hommes et femmes de lettres du continent, mais aussi à mettre en lumière toutes les difficultés auxquelles se butent les écrivains et écrivains du continent, notamment les difficultés d'accéder aux maisons d'éditions, de vendre leurs œuvres, de se frayer une place au soleil dans le concert de la littérature mondiale, etc. Cette année, c'est la 31ème édition de cette journée qui est de plus en plus connue, malgré des débuts timides.

Le Sénégal est parmi les pays qui participent activement à la célébration de la journée internationale de l'écrivain africain, avec son association nationale, l'A.e.s (Association des écrivains sénégalais) qui a vu le jour en 1973. Plusieurs personnalités du monde littéraire se sont succédé à sa tête, comme par exemple le Dr Birago Diop, auteur des célèbres «Contes d'Amadou Koumba», Aminata Sow Fall, auteure de «La grève des battus» ou encore le poète Amadou Lamine Sall, président de la Mapi (Maison africaine de poésie internationale). L'hommage rendu par l'A.e.s au premier Président du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, montre l'importance du rôle qu'a joué ce grand poète africain dans la promotion de la littérature au Sénégal. Au Congo, cette journée n'est pas encore enracinée dans les activités des différentes associations du monde des lettres. Mais, déjà il y a par-



Le buste de l'écrivain Jean Malonga à Brazzaville

fois des initiatives qui se manifestent depuis quelques années. L'année dernière par exemple, cette journée a été célébrée à Pointe-Noire, grâce à un partenariat entre la Direction départementale du livre et de lecture publique et l'Institut français du

Congo, à travers une rencontre organisée le 12 novembre au Musée du cercle africain, sous le thème: «Etre écrivain au Congo». Il y avait trois communications présentées par le Dr Dieu-donné Moukoumou Mouendo, le Pr Rony Devyler Yala Kouanzi (enseignants à l'Université Marien Ngouabi) et la communication du Dr Bienvenu Boudimbou, lue par Chardin Alphonse Nkala. Une table-ronde avait été animée par Huguette Nganga Massanga, avec la participation des écrivains comme Nicole Mballa Mikolo, Yvon Wilfrid Lewa-Let Mandah et Laurina Grâce Mayala. De même, Brazzaville avait aussi fait entendre sa voix à

l'occasion de cette journée, à travers l'Uneac (Union nationale des écrivains et artistes du Congo), qui avait organisé une rencontre à la Maison russe, le 16 novembre 2022, sous le thème: «La femme congolaise et la littérature». Cette année devrait marquer une mobilisation encore plus importante du monde littéraire congolais, dans la célébration de cette journée. Les associations «Pen centre Congo-Brazzaville», «Culture Elongo prix des cinq continents», «Club lecture et écriture», Uneac (Union nationale des écrivains du Congo), les maisons d'édition, etc, avec l'appui des services du Ministère en charge de la culture, pourront donner un écho encore plus important mettant la littérature congolaise d'expression écrite à l'honneur, à travers ses auteurs, depuis Pierre Tchicaya de Boempire (1894-1964), Jean Malonga (1907-1985) et Emmanuel Dadet Damongo (1914-1973), jusqu'à la génération des années 2020, en passant par les grandes figures de cette littérature comme Tchicaya U Tam'si, Sony Labou Tansi, Jean-Baptiste Tati-Loutard et aujourd'hui Alain Mabankou, Henri Djombo, Kadima Nzuzi, Benoît Moundélé-Ngollo, Pierre Ntsémo...

Jean-Clotaire DIATOU

Musique

Le célèbre guitariste Rigo Star n'est plus

Il était de la trompe de son collègue et compatriote Lokassa ya Mbongo, décédé le 15 mars 2023, aux États-Unis, à l'âge de 77 ans et de Bongo Wende, qui avait tiré sa révérence en novembre 2021, après une carrière dans les orchestres Stukas de Lita Bembo, Victoria Eleison de feu Emenya et Viva la Musica de feu Papa Wemba. Rigo Star, de son vrai nom Rigobert Bamundele, est mort le jeudi 26 octobre 2023, dans la ville de Reims, en France. Victime d'un A.v.c (Accident vasculaire cérébral), il avait 68 ans.



Rigobert Bamundele, alias Rigo Star

Considéré comme l'un des virtuoses de la guitare dans son pays, la RD Congo, Rigo Star a joué comme un guitariste soliste dans les orchestres Viva la Musica, Afriza international de feu Tabu Ley Rochereau et Anti-Choc de Bozi Boziana. Puis, il s'est installé en France où il a poursuivi sa carrière d'auteur-compositeur. Un bon nombre d'artistes musiciens ont sollicité ses services, tout au long de sa carrière, pour la réalisation de singles ou d'albums. On peut citer Koffi Olomide, Madilu Système, Mbilia Bel, Tabu Fataki Junior, Fally Ipupa, Kanda Bongo Man, Stervos Nyarkos, Luciana Demingongo, Reddy Amisi, Bozi Boziana, Defao Matumona, Sam Mangwana, le groupe Loketo (fondé en 1986 par Jean Baron, Aurlus Mabélé, Mav Cacharel et Diblo Dibala) et bien d'autres. Et surtout, on retient de Rigo Star qu'il a travaillé avec le compositeur-chanteur et guitariste américain Paul Simon, sur l'un de ses albums à succès, «The rythm of the saints», sorti le 16 octobre 1990, et qui a connu un grand succès commercial. Rigo Star s'en est allé, après avoir endiablé de sa guitare bien nombre de ses contemporains. Heureusement que les artistes ne meurent jamais, par leurs œuvres!

Nana KABA

Fondation Josammy Emporio

S'activer pour matérialiser ses ambitions sur le terrain

Initiée par l'écrivain-chercheur congolo-américain, Josammy Samba Ganga, la Fondation Josammy Emporio avait lancé ses activités le 21 septembre 2023, à Brazzaville, à l'occasion de la journée internationale de la paix. C'était au cours d'une messe d'action de grâce célébrée à la Cathédrale Sacré-Cœur, suivie d'un large éventail d'activités culturelles et sportives dans la cour de ladite paroisse. Un mois après ce lancement, les grandes lignes de l'action de ladite fondation ont été abordées le dimanche 15 octobre dernier, par sa représentante au Congo, Mme Michelle Samba, assistée de ses collaborateurs, de quelques artistes comédiens et sapeurs, à l'émission «Sape en live» animée par Mondesir Mayinguidi sur la chaîne de télévision privée D.r.t.v.



Mme Michelle Samba (en lunettes)

Créée pour concrétiser les programmes Fissicola (Festival international de stimulation de la science et la culture africaine) qui visent à valoriser la culture et la science en Afrique, et faire progresser la recherche et l'innovation sur le continent, la Fondation Josammy Emporio est une plateforme qui vise à défendre la paix et le respect des droits humains, tout en luttant contre la pauvreté, les inégalités et le racisme. Elle se veut être

un réseau de l'élite africaine partout à travers le monde. Cette plateforme associative à vocation internationale se définit, en effet, comme une structure qui entend promouvoir l'art et la culture africaine dans toute sa diversité. A travers les programmes Fissicola, la fondation entend mettre en place des mécanismes de financement de projets lucratifs, pour lutter contre le chômage dont le taux de prévalence est important dans le pays, organiser,

chaque année, un festival, afin de redorer les cultures africaines, créer des stations pilotes pour faire progresser la recherche et l'innovation au niveau national et continental et mettre à la disposition de la jeunesse, une expertise scientifique pour accompagner les initiatives de développement. Signalons que la Fondation Josammy Emporio envisage aussi d'ériger des structures de recherche socio-épistémolo-

gie dans notre pays. Cela permettra d'élaborer un tant soi peu des traitements pour lutter contre bon nombre de pathologies présentes dans notre pays et aussi œuvrer pour une meilleure prise en charge des patients dans les structures sanitaires. La première édition des programmes Fissicola aura lieu l'année prochaine à Las Vegas, au États-Unis.

Roland KOULOUNGOU

L'HORIZON AFRICAIN

Direction: 06.662.37.39 / 05.543.82.76

E-mail: lhorizonafricain@gmail.com /

Site Internet: www.lhorizonafricain.com

Sous l'immatriculation

108/MCM/DGAI/DPE du 19 Mars 2019

Directeur de publication par intérim :

Hervé EKIRONO

Rédacteur en Chef :

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

Secrétaire de rédaction :

Clotaire DIABOUA

Siège de la Rédaction :

Hôtel Saphir (Brazzaville)

Chef Bureau Pointe-Noire :

Marcel BITADI. Tél: 05.557.78.71

Mise en pages :

Tornado

Chaque jeudi
L'Horizon Africain
sur le site internet:
www.lhorizonafricain.com

Coupe du monde de rugby 2023

Un quatrième sacre mondial pour l'Afrique du Sud

La phase finale de la Coupe du monde de rugby à XV 2023 s'est déroulée en France, du 8 septembre au 28 octobre 2023 et a regroupé 20 équipes qui ont évolué dans 9 stades ayant abrité au total 48 matches. C'était la dixième édition de cette compétition qui se joue tous les quatre ans, depuis 1987. Déjà champions en 1995, 2007 et 2019, les Springboks, la sélection nationale sud-africaine, ont remporté leur quatrième titre, devenant ainsi l'équipe la plus titrée au monde en rugby.

Les Sud-Africains ont gagné leurs trois derniers matches de coupe du monde par à peine un but d'écart: 29-28 face à la France, en quarts de finale; 16-15 contre l'Angleterre en demi-finale et 12-11 devant les «All Blacks» de Nouvelle Zélande à la finale. C'étaient des matches avec un grand suspense, surtout contre la France dont l'équipe était largement soutenue par les supporters qui y ont cru jusqu'au bout.

La finale était un combat de titans, avec un suspense insoutenable, surtout que dame pluie s'était donnée rendez-vous sur le terrain de jeu. L'Afrique du Sud a eu de la chance, car à la



L'Afrique du Sud, championne du monde de rugby 2023

34^{ème} minute, le capitaine néo-zélandais était expulsé d'un carton rouge, pour un

placage haut sur un joueur sud-africain. Quoique menacée, l'Afrique du Sud

a tenu bon, jusqu'à s'imposer devant les Néo-Zélandais qui étaient réduits à 14. En matière de sport, c'est au rugby que l'Afrique a montré sa domination sur le reste du

monde, grâce à la Nation arc-en-ciel.

Urbain NZABANI

Vie des clubs

Remise de kits scolaires aux élèves évoluant au sein de l'Inter-club

L'Ascic (Association multidisciplinaire de l'Inter-club) a procédé, samedi 28 octobre 2023, à son siège à Brazzaville, à la remise de kits scolaires aux élèves scolarisés du primaire, collège et lycée de la capitale, qui évoluent en son sein, dans le domaine sportif. Ils étaient plus d'une centaine de jeunes scolarisés, répartis dans différentes disciplines sportives (taekwondo, judo, boxe, karaté, basketball, tennis, volleyball, athlétisme et football U17) à recevoir des responsables du club, des kits scolaires (sacs, cahiers, stylos, crayons, règles, ardoises...) pour leur permettre de bien aborder l'année scolaire.

A l'occasion de la remise de kits scolaires aux élèves membres de l'Ascic, le colonel Jaques Ngoulimba, premier vice-président de cette association, a demandé à ses poulains de se mettre résolument au travail, pour cette saison sportive 2023-2024. «Je vous exhorte, que les sacs que vous avez reçus, à les remplir par votre travail. Il faut travailler. Pour avoir des contrats bien ficelés, il faut être en mesure de bien le lire et le comprendre. Mais, si tu ne travailles pas bien à l'école, tu seras incapable de comprendre ton contrat et son exigence. Je vous encourage à bosser, surtout ceux qui sont en classe d'examen,

et je vous fixe rendez-vous à la fin de l'année où nous vous applaudirons de plus bel», a-t-il indiqué.

Le directeur sportif de cette association, le colonel Antoine Bisseyou, les a, quant à lui, exhortés au travail, pour réussir l'année scolaire et à plus d'efforts dans leurs disciplines sportives respectives. «Nous voulons que vous ne vous concentriez pas seulement au sport, mais également à vos études, parce que c'est très important. Quand vous travaillez bien, vous avez un bagage intellectuel fourni, au sport aussi, vous donnez les résultats et vous obtenez de très bons résultats. C'est pour cela, une fois



La remise des kits aux élèves de l'Ascic

de plus, je vous félicite», a-t-il déclaré.

Pour les élèves bénéficiaires, la joie est grande et ils saluent le geste des dirigeants de l'Ascic. «C'est un geste honorable. Ce ne sont pas tous les parents qui acceptent que leurs enfants aillent au sport. Quand les enfants reçoivent ce genre de prix, les parents sont fiers et vont nous booster à faire le sport», a-t-il remercié.

Félix Yoka Nguedi, boxeur, a quant à lui, remercié les dirigeants de l'Ascic. «C'est un immense plaisir de recevoir ce genre de prix, par apport

au travail qu'on a fourni. Nous avons un grand plaisir de recevoir ces récompenses de la part de l'Ascic. Je ne sais comment exprimer ma joie. Merci beaucoup, je promets de faire de belles performances et donner le meilleur de moi-même durant cette saison sportive», a-t-il promis. Signalons que le bilan global de la saison sportive 2022-2023 a été présenté par le secrétaire général, Diblil Mouyoki. Le volleyball est sorti comme meilleure section.

Luze Ernest BAKALA

Football

L'Argentin Lionel Messi, Ballon d'or 2023



Aitana Bonmati (Ballon d'or féminin) et Lionel Messi, Ballon d'or masculin

Le numéro 10 argentin, Lionel Messi (36 ans), qui évolue depuis cette année au Club international de fútbol Miami, aux Etats-Unis, après deux saisons aux P.s.g (Paris Saint-Germain), venant droit de Barcelone où il a passé l'essentiel de sa carrière sportive, a remporté, lundi 30 octobre, le Ballon d'or 2023, devant Erling Haaland (Manchester city), deuxième, et Kylian Mbapé du P.s.g (troisième).

C'est son huitième Ballon d'or, un record pour celui qui est considéré comme l'un des meilleurs joueurs de football au monde, toutes générations confondues. Il est le meilleur joueur de la Coupe du monde 2022, qu'il a remportée avec son pays, l'Argentine. Joueur particulièrement créatif et complet, Lionel Messi possède l'un des plus beaux palmarès de football, avec 44 titres remportés en carrière.

Le classement général des 30 meilleurs joueurs du Ballon d'or 2023 donne comme premier joueur africain, le Nigérian Victor Osimhen, qui a occupé le huitième rang, devant l'Egyptien Mohamed Salah (11ème) et le Franco-algérien Karim Benzema (16ème).

Chez les dames, c'est une joueuse du F.c Barcelone, Aitana Bonmati, qui a remporté le Ballon d'or féminin 2023.

Fécovo (Fédération congolaise de volleyball)

Brazzaville abrite le Tournoi international challenge Basile Boka

La Fécovo (Fédération congolaise de volleyball), que dirige le colonel Jean-Claude Mopita a lancé la nouvelle saison sportive 2023-2024, par l'organisation de la première édition du Tournoi international de volleyball dénommé challenge Basile Boka. Ancien volleyeur, ce dernier est actuellement commandant de la Garde républicaine, conseiller spécial du Président de la République.



Les volleyeurs prêts pour le tournoi

Le Tournoi international de volleyball challenge Basile Boka, qui se décline en deux versions (seniors messieurs et dames) va se dérouler du 15 au 19 novembre 2023, au Gymnase Henri Elendé, à Brazzaville, avec la participation de deux pays, notamment les équipes du Cameroun Fap (Forces armées et police) de Yaoundé et Port de Douala, et du Congo avec trois équipes, la D.g.s.p (Direction générale de la sécurité présidétielle), l'Inter-club et l'As Gendarmerie de Pointe-Noire. Le match d'ouverture opposera, mercredi 15 novembre, le Volleyball-club D.g.s.p face à Inter-club, en senior hommes.

L. E.B.

26^{ème} édition du championnat du monde de handball féminin 2023

Les Diables-Rouges ont enfin entamé leur stage

Younès Tatby, le coach des Diables-Rouges handball dames, a convoqué 14 joueuses locales, pour le stage de préparation de la 26^{ème} édition du championnat mondial de handball. Ce stage a démarré jeudi 2 novembre et se tient jusqu'au dimanche 12 novembre 2023, au Gymnase Nicole Oba, à Brazzaville. Une deuxième stage aura lieu du 13 au 19 novembre 2023 à Luanda, en Angola, avant une troisième étape en Turquie.